



www.closura.com



GARANTIE DE LAQUAGE 25 ANS OU 10 ANS

Le **thermolaquage des profilés aluminium** est garanti **25 ans**** pour l'ensemble des couleurs des collections CLUB COLOR, LINE COLOR, TENDANCE COLOR et CARPORTS ; les autres couleurs (sauf exceptions à 25 ans) bénéficient d'une garantie de 10 ans*.

La garantie de 25 ans sur les profilés aluminium est permise par l'utilisation de poudre de thermolaquage de classe 2 qualifiée de poudre haute durabilité, par opposition à la poudre de thermolaquage de classe 1 conventionnelle (garantie 10 ans*)

Ces garanties apportent une couverture contre tout décollement, écaillage, fissurage, farinage, changement de teinte et perte de brillance supérieure aux tolérances des prescriptions QUALICOAT, et corrosion (autre que due à des chocs, pliage, déformations, etc.).

Le thermolaquage des accessoires, des bouchons, des poteaux et de toutes tôles bénéficie d'une garantie classique de 2 ans.

Les points suivants conditionnent bien sûr le maintien de cette garantie :

- Un entretien régulier et courant des surfaces thermolaquées (voir conseils d'entretien) sans recours à des produits d'entretien agressifs ou abrasifs
- L'absence de chocs, rayures, déformations, frottements, etc. pouvant endommager la surface laquée
- Une installation à plus de 5 kilomètres de la mer (une installation entre 0,5 kilomètre et 5 kilomètres de la mer voit la garantie ramenée à 10 ans** et 5 ans*, ou à 5 ans** et 2 ans* pour une installation entre 0,5 km et 50 m, ou disparition de la garantie si à moins de 50 m de la mer).

À noter qu'un vieillissement du thermolaquage dans le temps est normal et n'a pas à être considéré comme un défaut s'il reste dans le cadre des tolérances des prescriptions QUALICOAT. Il est donc admis que le dépôt sur une éponge ou un chiffon de nettoyage de pigments du laquage correspond à un vieillissement normal des résines de la couche superficielle.

Exclusions particulières pour la garantie du laquage :

- Toutes causes d'origine mécaniques ayant entraîné des déformations des profilés, et/ou l'altération de la couche de laque
- Toutes causes d'origine chimique en contact avec la couche de laque ayant entraîné une altération de celle-ci
- Expositions particulières à des températures anormales
- Tout entretien et/ou nettoyage avec des produits ou supports agressifs et/ou abrasifs, et toute absence ou carence d'entretien
- Application et/ou utilisation de compléments constructifs en métaux non compatibles (acier non protégé, cuivre, zinc, plomb, etc.) provoquant des couples galvaniques responsables d'oxydations
- Obturation des trous d'évacuation des eaux dans les profilés
- Tout signalement d'un désordre pouvant faire appel à la garantie mais qui manifestement intervient une longue période après l'apparition du désordre, le désordre s'est amplifié et ne devient plus réparable alors qu'il l'était lors de son apparition

L'application de cette garantie consiste en une réparation pour une remise en état normal des produits par relaquage ou échange des éléments défectueux.

Elle s'illustre au travers d'une obligation de résultat et non de moyens, CLOSURA se réserve donc le choix des moyens pour réparer.